

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS**

DECISION N° 142/2025

**Prise en vertu d'une délégation donnée par le
conseil municipal**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,
- Vu la délibération n° 2020/15 du 24 Mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 26 l'autorisant, au nom de la commune, à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions sur des projets communaux portant sur l'investissement ou le fonctionnement,
- Considérant l'aide financière pouvant être attribuée par le Département du Pas-de-Calais au titre de la Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire QPV 2024 pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin pédagogique à l'école élémentaire Marie et Pierre Curie,

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la subvention du Département du Pas-de-Calais d'un montant de 10 278,00 € pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin pédagogique à l'école élémentaire Marie et Pierre Curie

Article 2 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 3 : Ampliation en sera adressée au receveur municipal.

- Notifiée au Département du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

LIBERCOURT, le 27 octobre 2025

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement

